



Appartient à la délibération
du conseil communal du 3 MARS 1980
No. 1241/73

MAISONS UNIFAMILIALES À 2 NIVEAUX ET MANSARDES
INDICATION NIVEAU DU REZ-DE-CHAUSSÉE
G = GARAGE AU SOUS-SOL

SURFACE BÂTIE 10.180 m²
SURFACE D'ÉTAGE 25.450 m²



-----	PÉRIMÈTRE	
■	TERRAIN BRUT	75.650 m ²
■	TERRAIN NET À BÂTIR	49.790 m ²
■	JARDINS PRIVÉS	1.600 m ²
■	VOIRIE	9.500 m ²
■	TROTTOIRS, CHEMINS	5.840 m ²
■	SURFACES VERTES, PLACES DE JEUX	8.920 m ²
		67,9 %
		20,2 %
		11,8 %

COEFFICIENT D'UTILISATION DU SOL : $C.U. = \frac{24.950}{49.790} = 0,50 < 0,80$
134 LOGEMENTS = 27 LOGEMENTS / ha < 40
4,979 ha



CITÉ HENRI FROMMES
LUXEMBOURG - CENTS
PLAN D'AMÉNAGEMENT SECTEUR EST
PLAN GÉNÉRAL
Appartient à la délibération
du conseil communal du 17 JUIL. 1980
No. _____

ECHELLE : 1 : 1000

DRESSE PAR: R.K. ✕

DATE: ~~19.01.79~~ 16.11.79

NR: 8415

L'ARCHITECTE :



VOIRIE EXISTANTE